



**DELIBERATION N° 21/066 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE  
APPROUVANT LA MISE EN ŒUVRE DE L'OPÉRATION DE PROMOTION DU  
LIVRE ET DE LA LECTURE EN DIRECTION DU JEUNE PUBLIC "U LIBRU DI A  
TO PRIMA SCOLA"**

**CHÌ APPROVA A MESSA IN OPERA DI L'OPERAZIONE DI PRUMUZIONE DI U  
LIBRU È DI A LETTURA PRESSU À U PUBLICU GIUVANILE "U LIBRU DI A TO  
PRIMA SCOLA"**

---

**REUNION DU 28 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt huit avril, la commission permanente, convoquée le 15 avril 2021, s'est réunie sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Muriel FAGNI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI,

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Christelle COMBETTE  
M. Pierre POLI à Mme Mattea CASALTA  
M. Jean-Guy TALAMONI à Mme Rosa PROSPERI  
M. Petr'Antone TOMASI à Mme Laura Maria POLI-ANDREANI

**ETAIT ABSENTE : Mme**

Isabelle FELICIAGGI

**LA COMMISSION PERMANENTE**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II - Livre IV - IVème Partie,
- VU** la loi n° 215-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire,
- VU** le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et notamment son article 28,
- VU** la délibération n° 17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant approbation du nouveau cadre pour l'action culturelle et du nouveau cadre pour le patrimoine de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 19/474 AC de l'Assemblée de Corse du 20 décembre 2019 approuvant la poursuite et le développement des opérations livre et lecture en direction de la jeunesse sur l'ensemble du territoire : « leghje eleghje - lire élire » et « una nascita, un libru - une naissance, un livre »,
- VU** la délibération n° 20/098 AC de l'Assemblée de Corse du 30 juillet 2020 approuvant le soutien à la création artistique et culturelle « a chjama di l'arti » - création des prix et appel à projets 2020,
- VU** la délibération n° 20/127 AC de l'Assemblée de Corse du 24 septembre 2020 approuvant la prorogation de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 21/056 AC de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2021 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021,
- VU** la délibération n° 20/001 CP de la Commission Permanente du 6 mai 2020 décidant du régime dérogatoire d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 20/192 CP de la Commission Permanente du 17 décembre 2020 approuvant la stratégie de redéploiement de l'action de la Collectivité de Corse en matière de lecture publique dans les territoires ruraux pour la période 2020-2027 et dans le domaine du livre,
- VU** la délibération n° 21/064 CP de la Commission Permanente du 28 avril 2021 portant adoption des mesures exceptionnelles en faveur du soutien au secteur associatif de Corse impacté par la crise Covid-19 et portant abrogation des dispositions adoptées antérieurement,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- VU** l'avis n° 2021-28 du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse en date du 27 avril 2021,
- SUR** rapport de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé,

**APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

**CONSIDERANT** la stratégie de redéploiement de l'action de la Collectivité de Corse en matière de lecture publique dans les territoires ruraux pour la période 2020/2027 et dans le domaine du livre, approuvée le 17 décembre 2020 - délibération n° 20/192 CP de la Commission Permanente.

**CONSIDERANT** les objectifs stratégiques de la Collectivité de Corse en matière de développement de l'accès à la lecture publique sur l'ensemble du territoire dès le plus jeune âge, en conciliant les missions dévolues au réseau des médiathèques territoriales avec le soutien aux différents acteurs de la chaîne du livre (auteurs, éditeurs, libraires),

**CONSIDERANT** que la Collectivité de Corse entend sensibiliser le très jeune public, notamment les enfants entrant en maternelle, au livre, à la lecture et à l'immersion dans la langue corse, contribuant ainsi à son éveil culturel. Le livre, la lecture plaisir, la langue, comme éléments essentiels pour le développement de l'adulte en devenir,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

A l'unanimité,

**Ont voté POUR (14) : Mmes et MM.**

Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Muriel FAGNI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Rosa PROSPERI, Petr'Antone TOMASI, Jean-Guy TALAMONI, Hyacinthe VANNI

#### **ARTICLE PREMIER :**

**DECIDE**, dans le cadre de l'Appel à projet « *Una nascita, un libru* » 2020, d'attribuer un « prix spécial » à la création littéraire jeunesse « *Tesoru Meu* », de l'auteure *Diana Saliceti* et de l'illustratrice *Anna-Lou Bremondy* au titre d'une nouvelle opération « **U libru di a to prima scola** » destiné aux enfants entrant en année de maternelle, et ce aux mêmes conditions de règlement de l'Appel à projets.

#### **ARTICLE 2 :**

**DECIDE** d'entériner la nouvelle opération « **U libru di a to prima scola** » permettant de contribuer à sensibiliser le très jeune public, au livre, à la lecture, à l'immersion dans la langue corse, et à son éveil culturel et **AUTORISE** le Président du Conseil exécutif de Corse à prendre toutes les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre (arrêtés, conventions, marchés, avenants,).

#### **ARTICLE 3 :**

**DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique suivante :

ORIGINE : BP 2021

PROGRAMME 4423 - FONCTIONNEMENT

**MONTANT DISPONIBLE.....10 885 960,00 €**

Direction de la Culture - Direction Adjointe Livre Lecture Publique  
Opération « U libru di a to prima scola »..... 10 000,00 €

**MONTANT AFFECTE.....10 000,00 €**

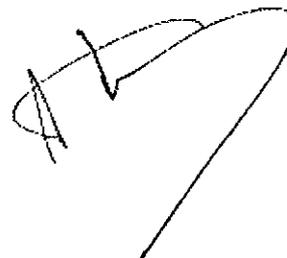
**DISPONIBLE A NOUVEAU .....10 875 960,00 €**

**ARTICLE 4 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 28 avril 2021

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Jean-Guy TALAMONI

COLLECTIVITE DE CORSE

**RAPPORT**  
**N° 2021/122/CP**

# **COMMISSION PERMANENTE**

REUNION DU 28 AVRIL 2021

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**MESSA IN OPERA DI L'OPERAZIONE DI PRUMUZIONE DI  
U LIBRU È DI A LETTURA PRESSU À U PUBLICU  
GIUVANILE "U LIBRU DI A TO PRIMA SCOLA"**

**MISE EN ŒUVRE DE L'OPÉRATION DE PROMOTION DU  
LIVRE ET DE LA LECTURE EN DIRECTION DU JEUNE  
PUBLIC "U LIBRU DI A TO PRIMA SCOLA"**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale  
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La Collectivité de Corse est l'une des collectivités territoriales jouissant de prérogatives les plus élargies en matière de soutien au livre et à la lecture, et plus particulièrement en milieu rural.

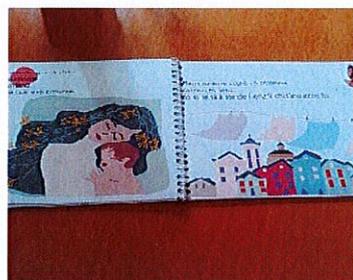
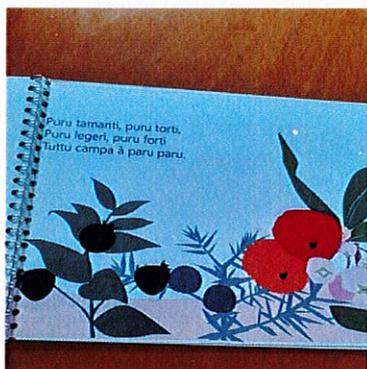
Ainsi, depuis 2018, la Collectivité de Corse s'est fortement engagée dans cette politique ; les nombreuses délibérations adoptées par votre Assemblée, et notamment celle du 17 décembre 2020, approuvant la stratégie de redéploiement de l'action de la Collectivité de Corse en matière de lecture publique dans les territoires ruraux pour la période 2020-2027 et dans le domaine du livre, affirment cette volonté de faire du livre, de la lecture et du réseau des médiathèques, les points pivots de ses actions culturelles sur le territoire.

Ainsi, notre Collectivité entend développer l'accès à la lecture publique sur l'ensemble du territoire et ce dès le plus jeune âge, en conciliant les missions dévolues au réseau des médiathèques territoriales avec le soutien aux différents acteurs de la chaîne du livre (auteurs, éditeurs, libraires).

Dans cet objectif, des projets liés à la création littéraire insulaire et à la promotion de l'édition d'ouvrages jeunesse en langue corse ont déjà été présentés à votre Assemblée en 2020.

Ainsi, un premier appel à projet pour la réalisation d'un ouvrage destiné aux enfants nés ou adoptés sur le territoire « una nascita, un libru », a été lancé courant 2020. Ce sont 3 000 foyers corses qui sont concernés par cette opération et recevront l'ouvrage primé. Cette opération favorise à la fois la création littéraire insulaire, la promotion de la langue corse, et la sensibilisation des enfants au livre.

C'est l'ouvrage de l'auteur **Ghjuvan-Francescu Mattei** et de l'illustratrice **Paula Caplette-Bussi** pour le titre « **D'isule nati** » qui a été primé.



Cependant, lors de la délibération du jury, une autre création s'est distinguée, celle de l'auteure **Diana Saliceti** et de l'illustratrice **Anna-Lou Bremondy** pour le titre « **Tesoru Meu** », convaincant le jury d'accorder à cette œuvre un prix spécial.

Il est donc proposé que cette seconde création soit destinée et offerte à tous les enfants entrant en première année de maternelle, soit 3 000 exemplaires.



Ce « prix spécial » sera soumis aux conditions de réglementation de l'appel à projet de l'opération « una nascita, un libru » soit :

- une dotation de 10 000 €.
- l'impression et tirage de 3 000 exemplaires, chez un éditeur insulaire (estimé à 7 000 € HT).
- des interventions et médiations culturelles autour de l'œuvre primée.

Suite à cette distinction, il a été proposé à l'Assemblée de Corse lors de la session du 26 mars et dans la continuité, un appel à projet pour 2021 destiné à pérenniser l'opération « u libru di a to prima scola », dont l'objectif sera d'offrir à tous les enfants entrant à l'école maternelle un ouvrage bilingue, issu d'une création littéraire, par un auteur, un illustrateur ou un binôme insulaire.

Le livre constitue un objet culturel essentiel au développement de l'enfant, à ses apprentissages langagiers et culturels. Par l'opération « u libru di a to prima scola », la Collectivité entend sensibiliser ce très jeune public au livre, à la lecture, à l'immersion dans la langue corse, contribuant ainsi à son éveil culturel.

Je vous propose de retenir d'une part, l'attribution du « prix spécial du jury » à la seconde création distinguée, aux mêmes conditions de réglementation que l'appel à projet « una nascita, un libru ».

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.